

Sentier lacustre

Le long combat de Gland pour reconquérir ses rives du lac

Les élus veulent faire avancer le projet de chemin riverain. Mais la Municipalité affronte des propriétaires tenaces

Madeleine Schürch

Y en a marre d'attendre. C'est en gros le message délivré par les élus glandois, jeudi dernier, en approuvant à une large majorité une motion socialiste demandant qu'on accélère la réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac. Pour les Glandois, l'enjeu est d'autant plus important que leur ville ne dispose pour tout accès au Léman, que d'une misérable plage de 80 m, alors que son territoire longe les rives sur plus de 4 km.

Le problème, c'est que ce rivage verdoyant est squatté par de vastes domaines privés, dont près d'un tiers par le Golf Impérial et son illustre voisin, Michael Schumacher. Le cheminement, tel que dessiné en 2000 sur le plan directeur cantonal des rives, serpente à l'est le long des berges entre la Dullive et la Bergerie, et contourne plus à l'ouest les forêts protégées et les gazons des golfeurs.

Voilà cinq ans que la Municipalité négocie avec des propriétaires riverains pour réaliser un premier bout de sentier de 440 m entre la plage de Gland et un chemin d'accès au lac, qu'elle a racheté dans ce but il y a une douzaine d'années (voir infographie).

C'est par l'établissement du plan partiel d'affectation de la Falaise, qui offre à ces privés le droit d'augmenter quelque peu leur droit à bâtir, que la commune négocie en échange une convention de passage public. Certaines propriétés sont déjà au bénéfice d'une servitude de passage, d'autres pas ou partiellement. «Mais on est entre l'enclume et le marteau, car l'Etat n'est pas ouvert à toutes les solutions. Exemple, un privé voulait payer de sa poche une passerelle sur le lac, le canton a refusé, car il ne veut pas créer de précédent», explique le municipal Olivier Fargeon.

Pas d'autoroute à piétons
Si la commune réclame un cheminement de 2 m de largeur, il n'est pas question de créer une auto-

Des berges en mains privées



Autorisations

Un drôle de cafouillage

Comme un autre citoyen, Jean-Michel Favez avait fait opposition, au début de l'année, au renouvellement d'une concession pour le port privé de La Tourangelle, propriété de la famille de la présidente des libéraux vaudois, Catherine Labouchère. Il demandait, appuyé par la ville de Gland, que cette concession soit conditionnée à l'élargissement et à la prolongation de la servitude de passage à toute la propriété. Le canton avait donné son aval, portant la servitude à 2 mètres. Or quelques mois plus tard, les propriétaires ayant fait recours, le Service des eaux, du sol et de l'assainissement (SESA) informait que le passage restait à 90 cm, la concession étant antérieure à la loi sur le marchepied. Un revirement qui poussa la famille Labouchère à retirer son recours et Jean-Michel Favez à interpeller le Grand Conseil sur ce curieux yo-yo des autorités cantonales. La cheffe du Département, Jacqueline de Quattro, ayant finalement confirmé sa position, soit l'inscription d'un passage de 2 mètres, les Labouchère ont à nouveau fait recours. C'est donc la justice qui tranchera.

route à piétons. «Le sentier prévu ne sera pas accessible aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes, aux rollers ou aux cyclistes, car il empruntera des grèves naturelles et franchira certains obstacles, comme des hangars à bateaux, par des escaliers ou des passerelles», précise Yannick Cuénot, chef de projet communal. Dans la dernière version qu'elle est déterminée à déposer à l'enquête publique, la commune propose même de compléter l'enrochement le long d'une parcelle privée afin que le public puisse marcher au même niveau. «Mais on ne gommara pas toutes les oppositions», avertit le municipal.

Car un propriétaire, en tout cas, ne veut rien entendre. C'est le Nyonnais Albert Graf, administrateur de la Société immobilière Vers le Lac, dont la propriété est pourtant la seule disposant d'un chemin sur digue avec la servitude qui l'accompagne.

Lenteurs

«Si on attend l'aval de chaque propriétaire, on n'aboutira jamais», estime le socialiste Jean-Michel Favez, en regrettant ces lenteurs qui privent Gland des crédits-cadres votés par le Grand Conseil pour aider les communes à réaliser ces cheminements.

Sa motion demande à la ville de boucler au plus vite le dossier de la Falaise et d'attaquer le tronçon côté Dullive, afin de pouvoir relier à pied la plage de Gland à la future île de baignade projetée par la commune à la hauteur de la Lignière. «Je ne vois pas pourquoi rien n'a été fait. Il n'y a là qu'une seule grande propriété qui fait obstacle, celle du Manoir.»

Agir sur les textes de loi

Le plan directeur des rives laisse aux communes la liberté de réaliser le cheminement. Mais les textes légaux ne les aident guère. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire stipule qu'il faut tenir libres les bords des lacs et cours d'eau, mais n'impose rien, si ce n'est de «faciliter» au public l'accès et le passage sur les rives. C'est pourquoi l'association Rives publiques lancera une initiative populaire fédérale pour que le passage public soit inscrit dans la Constitution.

Quant à la loi vaudoise sur le marchepied (1926), qui exige

de laisser sur les rives un espace de 2 mètres libre de tout obstacle pour le halage des bateaux et les utilisateurs du lac, elle ne mentionne pas non plus le droit à un passage public. «Il faudrait modifier cette loi afin que le public fasse partie des ayants droit», relève le député Jean-Michel Favez. Sa collègue nyonnaise, Fabienne Freymond Cantone, préfère travailler sur un autre plan. «Le canton devrait restreindre la notion d'installations légères qui ne nécessitent qu'une autorisation d'usage du domaine public et faire passer pontons et lifts à

bateaux dans les installations lourdes qui sont, elles, soumises à concession. Car seule une concession permet de négocier une servitude de libre passage», explique la socialiste. Elle s'appuie à déposer une motion au Grand Conseil dès que le Tribunal cantonal aura statué sur un recours de la ville de Nyon concernant un ponton privé autorisé par l'Etat.

En attendant, c'est l'initiative populaire réclamant un chemin de 2 km à La Tour-de-Peilz - soumise au vote le 28 novembre prochain -, qui pourrait donner un élan à ce dossier.



Grégoire Fencz veut sauver son festival. CHANTAL DERVEY

Vide-greniers pour éponger la dette d'un festival rock

Les frères Fencz se sont mués en brocanteurs, hier à Nyon. Pour rembourser l'ardoise de leur Parox Festival et lancer une possible troisième édition

Ils ont ameuté tous leurs copains, leur famille et même lancé des messages dans les boîtes aux lettres de leur quartier. Leur but: récolter le plus d'objets possibles pour pouvoir les vendre hier à la salle de la Colombière à Nyon. Un vaste vide-greniers hétéroclite à la gloire du... rock. C'est que la musique est une vraie passion pour les frères Richard et Grégoire Fencz. Après avoir joué dans différents groupes du temps de leur jeunesse, les deux enfants de Nyon ont décidé de passer du côté des organisateurs en lançant, en 2004, le Parox Festival à l'Usine à Gaz de Nyon. Deux jours consacrés au rock et au metal.

«On a fait la bêtise de ne pas créer une association», admet Grégoire Fencz. Résultat, les deux frères doivent ainsi se priver de certaines aides institutionnelles. «Notre but était de faire connaître quelques groupes de la région en les faisant jouer en première partie de groupes plus connus.» Mais les têtes d'affiche ne drainent pas autant de public qu'espéré. C'est le bouillon. Et rebelote en 2006! Résultat: une ardoise totale de près de 30 000 francs. «On a remboursé progressivement. Et en principe, avec cette vente-ci, on va bientôt pouvoir finir d'éponger la dette», se réjouit Grégoire Fencz.

Mais pas dégoûtés pour un sou, les deux frangins - de vrais passionnés - songent déjà à remettre le couvert. «Cette fois, pas question de faire venir des groupes chers. On se contentera d'offrir un tremplin aux musiciens de la région.» Les détails ne sont pas encore connus et la décision finale toujours pas prise. Mais le Parox pourrait bien connaître une troisième édition. **M.JOT.**



Tâche ardue pour le municipal Olivier Fargeon. ALAIN ROUËCHE

Le chiffre

150

C'est le nombre de signatures récoltées par la pétition «Pour un village paisible sans trafic nuisible», à Echichens. Les signataires déplorent «la forte dégradation de la qualité de vie à Echichens et le manque de vision sur le développement durable dans la région». La pétition sera remise au président du Conseil communal cette semaine. Les pétitionnaires fonderont une association en réponse aux préoccupations exprimées lors de la récolte des signatures. **L.BS**

Fanfare aux cartes

Perroy Vendredi prochain, la Fanfare de Perroy organise un match de jass, dès 20 h à la grande salle. Toutes sortes de prix récompenseront les gagnants. Inscription sur le site: www.fanfaredeperroy.ch au 021 825 39 72. **L.BS**

Jeux de nuit

Echichens La grande salle s'ouvre aux enfants, vendredi prochain de 19 h à 23 h, pour une passionnante nuit de jeu. L'entrée est libre et sans inscription. La manifestation sera agrémentée de stands qui proposeront de la petite restauration. Renseignements supplémentaires au 021 701 39 96 ou sur ludotoujou@hotmail.com. **L.BS**

Saint-Prex
La déchetterie en bonne voie

Les travaux de la nouvelle déchetterie de Saint-Prex vont bon train. Le 15 janvier, la Voirie prendra ses quartiers à La Rapaz, et le centre de tri sera opérationnel dès la fin du même mois. Le tri des déchets se fera sous un même couvert, facilitant grandement l'organisation de la Voirie comme celle des citoyens. Mercredi soir devant le Conseil communal, le syndic Günter Dauner s'est réjoui de la bonne marche du projet qui permettra notamment d'augmenter la propreté dans les rues et de créer un espace convivial». **G.F.**

Montricher Les contes cartonnent



A Montricher, la nuit du conte a lieu depuis deux ans... l'après-midi. Cela permet d'accueillir des enfants plus jeunes et surtout plus nombreux. «On est vraiment très contents», confirme Anne Wagnon, de l'organisation, partagée entre la bibliothèque locale et l'association Les P'tits du Pied. Une soixantaine de bambins sont ainsi venus se suspendre aux lèvres de deux conteuses. **M.JOT.**

Etoy

Le budget 2011 dans la stabilité

Avec un volume global des charges se montant à 11,5 millions, le budget 2011 d'Etoy ne présente ni bénéfice ni déficit. «Nous sommes dans un trend de stabilité», note le syndic Michel Roulet. Après avoir bien investi en 2009 et 2010, la commune va au-devant de quelques années de calme et le taux d'imposition ne va pas bouger. A noter qu'Etoy a investi quelque 12 millions de francs ces deux dernières années pour la construction du collège, d'un nouveau réservoir d'eau et pour la réalisation d'un passage sous-voie. **L.BS**